

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE
N° CE	: 277-143-2
N° CAS	: 72968-50-4
Code du produit	: BPET3052
Synonymes	: Other CAS : 8014-44-2
Groupe de produits	: Huile essentielle biologique
Exemptions d'enregistrement REACH	: Remarques: Exempté car importation < 1 T/an

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Industriel Réservé à un usage professionnel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

EXAFLOR SAS
5 rue des Pyrénées
Boîte postale CP 30561
FR 94653 Rungis Cedex
France
T +33 (0)1 41 73 23 10
exaflor@orange.fr, www.exaflor.co

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	ORFILA (FRANCE)		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les fumées, gaz, poussières, vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection. P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 - Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	: HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE
N° CAS	: 72968-50-4
N° CE	: 277-143-2

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ACETATE DE LINALYLE	N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4	30 – 60	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
LINALOL	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4	15 – 40	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
ALPHA-TERPINEOL	N° CAS: 98-55-5 N° CE: 202-680-6	3 – 7	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
ACETATE DE GERANYLE	N° CAS: 105-87-3 N° CE: 203-341-5	2 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
GERANIOL	N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1	1 – 4,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
LIMONENE	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° Index: 601-096-00-2	≤ 4	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
BETA-OCIMENE	N° CAS: 13877-91-3 N° CE: 237-641-2	1 – 3,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ACETATE DE NERYLE	N° CAS: 141-12-8 N° CE: 205-459-2	1 – 3	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
MYRCENE	N° CAS: 123-35-3 N° CE: 204-622-5	0,25 – 3	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
CIS-BETA-OCIMENE	N° CAS: 3338-55-4 N° CE: 222-081-3	0,1 – 2,5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304
NEROL	N° CAS: 106-25-2 N° CE: 203-378-7	0,5 – 2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
BETA-CARYOPHYLLENE	N° CAS: 87-44-5 N° CE: 201-746-1	0,3 – 2	Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
BETA-PINENES	N° CAS: 127-91-3 N° CE: 204-872-5	0,5 – 2	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
SABINENE	N° CAS: 3387-41-5 N° CE: 222-212-4	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Asp. Tox. 1, H304
3-CARENE	N° CAS: 13466-78-9 N° CE: 236-719-3	0,25 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
TERPINOLENE	N° CAS: 586-62-9 N° CE: 209-578-0	0,25 – 1	Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
EUCALYPTOL	N° CAS: 470-82-6 N° CE: 207-431-5	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317
CAMPHRE	N° CAS: 76-22-2 N° CE: 200-945-0	≤ 1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412
GERANIAL	N° CAS: 141-27-5 N° CE: 205-476-5	≤ 0,6	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
ALPHA-PINENES	N° CAS: 80-56-8 N° CE: 201-291-9	≤ 0,4	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
NERAL	N° CAS: 106-26-3 N° CE: 203-379-2	≤ 0,4	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
CITRONELLAL	N° CAS: 106-23-0 N° CE: 203-376-6	≤ 0,1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
ALPHA-TERPINENE	N° CAS: 99-86-5 N° CE: 202-795-1	≤ 0,1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
METHYL-N-METHYLANTHRANILATE	N° CAS: 85-91-6 N° CE: 201-642-6	≤ 0,06	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
BENZALDEHYDE	N° CAS: 100-52-7 N° CE: 202-860-4 N° Index: 605-012-00-5	≤ 0,05	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302
CITRONELLYL ACETATE	N° CAS: 150-84-5 N° CE: 205-775-0	≤ 0,05	Aquatic Chronic 2, H411
ACETATE EUGENYLE	N° CAS: 93-28-7 N° CE: 202-235-6	≤ 0,03	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Sens. 1B, H317
METHYL SALICYLATE	N° CAS: 119-36-8 N° CE: 204-317-7 N° Index: 607-749-00-8	< 0,02	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Repr. 2, H361d Aquatic Chronic 3, H412
VANILLIN	N° CAS: 121-33-5 N° CE: 204-465-2	< 0,02	Eye Irrit. 2, H319
FARNESOL	N° CAS: 4602-84-0 N° CE: 225-004-1	≤ 0,01	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin, Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir Lire l'étiquette avant utilisation. sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin, Consulter immédiatement un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après contact oculaire	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Sable. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
----------------------	---

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
Durée de stockage maximale	: 3 année DLUO (durée limite d'utilisation optimale); Passé ce délai, il est conseillé d'effectuer un contrôle des propriétés organoleptiques et physico-chimiques avant toute utilisation de la matière première
Température de stockage	: 5 – 25 °C
Lieu de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Conserver à l'abri de la lumière. Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

CAMPHRE (76-22-2)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Camphre
VME (OEL TWA)	12 mg/m ³
	2 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de protection

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Porter un masque approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore. jaune clair.
Apparence	: Liquide Limpide.
Odeur	: Caractéristique. fraîche.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 220 °C
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: 74 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0,882 – 0,893
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Indice de réfraction : 1,454 – 1,463

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

ACETATE DE LINALYLE (115-95-7)	
DL50 orale rat	13934 mg/kg
LINALOL (78-70-6)	
DL50 orale rat	2790 mg/kg
DL50 orale	3120 mg/kg DL50 orale souris
DL50 cutanée lapin	5610 mg/kg
ACETATE DE GERANYLE (105-87-3)	
DL50 orale rat	6330 mg/kg
, Cutané, Cochon d'Inde	= 100 mg (24 heures, Peut provoquer une irritation modérée)
Irritation de la peau, Cutané, lapin	= 100 mg (24 heures, Avis aux médecins : Risque de irritation sévère de la peau)
GERANIOL (106-24-1)	
DL50 orale rat	3600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
MYRCENE (123-35-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
NEROL (106-25-2)	
DL50 orale rat	4500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	< 5000 mg/kg

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

BETA-CARYOPHYLLENE (87-44-5)	
DL50 orale	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal : souris, Sexe de l'animal : mâle
LIMONENE (5989-27-5)	
DL50 orale rat	4400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
ALPHA-PINENES (80-56-8)	
DL50 orale rat	3700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
BENZALDEHYDE (100-52-7)	
DL50 orale rat	1300 mg/kg DL50 orale rat
DL50 orale	28 mg/kg DL50 orale souris
DL50 cutanée lapin	1250 mg/kg
CITRONELLAL (106-23-0)	
DL50 orale rat	2420 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2500 mg/kg
CITRONELLYL ACETATE (150-84-5)	
DL50 orale rat	6800 mg/kg
METHYL-N-METHYLANTHRANILATE (85-91-6)	
DL50 orale rat	3700 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	82,5126 mg/l air Animal: rat, Guideline: other:
FARNESOL (4602-84-0)	
DL50 orale rat	6000 mg/kg
DL50 orale	7400 mg/kg souris
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
3-CARENE (13466-78-9)	
DL50 orale rat	4800 mg/kg [National Technical Information Service. Vol. OTS0533894]
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg [National Technical Information Service. Vol. OTS0533894]
TERPINOLENE (586-62-9)	
DL50 orale rat	4390 mg/kg
DL50 orale	300 mg/kg DL50 orale souris
LD50, acute, oral, lapin	= 3200 mg/kg
EUCALYPTOL (470-82-6)	
DL50 orale rat	2480 ml/kg
CAMPHRE (76-22-2)	
DL50 voie cutanée	3040 mg/kg rat

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
DL50 orale rat	1680 mg/kg
METHYL SALICYLATE (119-36-8)	
DL50 orale rat	887 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5000 mg/kg
VANILLIN (121-33-5)	
DL50 orale rat	3300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	5010 mg/kg
ACETATE EUGENYLE (93-28-7)	
DL50 orale rat	1670 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
BENZALDEHYDE (100-52-7)	
pH	5,9 à 20°C
CITRONELLAL (106-23-0)	
pH	7
METHYL-N-METHYLANTHRANILATE (85-91-6)	
pH	4,83 Temp.: 29 °C Concentration: 1 other:
EUCALYPTOL (470-82-6)	
pH	7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
BENZALDEHYDE (100-52-7)	
pH	5,9 à 20°C
CITRONELLAL (106-23-0)	
pH	7
METHYL-N-METHYLANTHRANILATE (85-91-6)	
pH	4,83 Temp.: 29 °C Concentration: 1 other:
EUCALYPTOL (470-82-6)	
pH	7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
LIMONENE (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
LIMONENE (5989-27-5)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	600 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : femelle, Ligne directrice : autre :

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

METHYL-N-METHYLANTHRANILATE (85-91-6)

NOAEL (animal/femelle, F0/P)	556 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
------------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition unique)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

CAMPBRE (76-22-2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(STOT) (exposition répétée)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

METHYL-N-METHYLANTHRANILATE (85-91-6)

NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	< 1 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
---	--

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE (72968-50-4)

CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l CL50 96 h poisson
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1 – 10 mg/l CE50 48h crustacés
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	1 – 10 mg/l CE 50 (Algues)

LINALOL (78-70-6)

CL50 - Poisson [1]	27,8 mg/l CL 50 (Poisson : truite arc-en-ciel): - 96h
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	88,3 mg/l Desmodesmus subspicatus (algue verte) - 96h
CE50 - Crustacés [1]	59 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
NOEC chronique poisson	3,5 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)- 96h
NOEC chronique crustacé	25 mg/l daphnie - 48h

GERANIOL (106-24-1)

CL50 - Poisson [1]	env. 22 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) - 96h
CE50 - Crustacés [1]	10,8 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	13,1 mg/l Desmodesmus subspicatus (algue verte) -72h

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

BETA-CARYOPHYLLENE (87-44-5)	
CE50 - Crustacés [1]	> 0,17 mg/l Organismes testés (espèces) : Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 0,033 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Raphidocelis subcapitata (noms antérieurs : Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LIMONENE (5989-27-5)	
CL50 - Poisson [1]	0,702 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CL50 - Poisson [2]	702 µg/l Organismes d'essai (espèces) : Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	69,6 daphnie - 48h
CE50 - Crustacés [2]	0,51 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,32 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Raphidocelis subcapitata (noms antérieurs : Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,214 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Raphidocelis subcapitata (noms antérieurs : Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
ALPHA-PINENES (80-56-8)	
CL50 - Poisson [1]	0,28 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	41 mg/l CL50 48 h - Daphnia magna [mg/l]
BENZALDEHYDE (100-52-7)	
CL50 - Poisson [1]	11 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 96h
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	62 mg/l Leuciscus idus (aunée dorée) - 48h
CE50 - Crustacés [1]	50 mg/l EC50 (Daphnia Magna) - 24h
LOEC (chronique)	0,45 mg/l 7d - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
NOEC chronique poisson	0,22 mg/l 7d - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
METHYL-N-METHYLANTHRANILATE (85-91-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 12,5 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 72h - Algues [1]	111,7 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
FARNESOL (4602-84-0)	
CL50 - Poisson [1]	1,8 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 96h
CE50 - Crustacés [1]	2,2 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
TERPINOLENE (586-62-9)	
CL50 - Poisson [1]	0,72 mg/l CL50 96 h poisson Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
EUCALYPTOL (470-82-6)	
CL50 - Poisson [1]	102 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96H
CAMPBRE (76-22-2)	
CL50 - Poisson [1]	50 mg/l CL50 96 h poisson
ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
CL50 - Poisson [1]	3,15 mg/l CL50 96 h poisson - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
CE50 - Crustacés [1]	1,85 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

METHYL SALICYLATE (119-36-8)	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) -96h
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	27 mg/l Desmodesmus subspicatus (algue verte) - 72h
VANILLIN (121-33-5)	
CL50 - Poisson [1]	88 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96H
12.2. Persistance et dégradabilité	
HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE (72968-50-4)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
ACETATE DE LINALYLE (115-95-7)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
LINALOL (78-70-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, Non établi.
Biodégradation	100 % 13 JOURS - ZAHN-WELLENS TEST OECD N° 302 B
ALPHA-TERPINEOL (98-55-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
ACETATE DE GERANYLE (105-87-3)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
GERANIOL (106-24-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable, Non établi.
Biodégradation	80 – 100 % aérobic, Durée d'exposition 3 jours
BETA-OCIMENE (13877-91-3)	
Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles, persistance, Haute, Non établi.
ACETATE DE NERYLE (141-12-8)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
MYRCENE (123-35-3)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
NEROL (106-25-2)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
BETA-CARYOPHYLLENE (87-44-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
LIMONENE (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
BETA-PINENES (127-91-3)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
SABINENE (3387-41-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable, Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
BENZALDEHYDE (100-52-7)	
Persistence et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
NERAL (106-26-3)	
Persistence et dégradabilité	Non établi.
GERANIAL (141-27-5)	
Persistence et dégradabilité	Non établi.
CITRONELLAL (106-23-0)	
Persistence et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
CITRONELLYL ACETATE (150-84-5)	
Persistence et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
METHYL-N-METHYLANTHRANILATE (85-91-6)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
FARNESOL (4602-84-0)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
3-CARENE (13466-78-9)	
Persistence et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
TERPINOLENE (586-62-9)	
Persistence et dégradabilité	51 % biodégradation Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau, Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Biodégradation	51 %
EUCALYPTOL (470-82-6)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable
CAMPHRE (76-22-2)	
Persistence et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
DBO (% de DThO)	94 % DTO
ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
Persistence et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
METHYL SALICYLATE (119-36-8)	
Persistence et dégradabilité	98.4 % biodégradation Facilement biodégradable.
Biodégradation	98,4 % 28 jours
VANILLIN (121-33-5)	
Persistence et dégradabilité	Non établi.
ACETATE EUGENYLE (93-28-7)	
Persistence et dégradabilité	Non établi.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

CIS-BETA-OCIMENE (3338-55-4)	
Persistence et dégradabilité	Pas de données disponibles, persistance, Haute, Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE (72968-50-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
ACETATE DE LINALYLE (115-95-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3,93
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
LINALOL (78-70-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,97
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
ALPHA-TERPINEOL (98-55-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
ACETATE DE GERANYLE (105-87-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,04
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
GERANIOL (106-24-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,5 à 25 °C
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
BETA-OCIMENE (13877-91-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles. Faible. Non établi.
ACETATE DE NERYLE (141-12-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
MYRCENE (123-35-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,17
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
NEROL (106-25-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
BETA-CARYOPHYLLENE (87-44-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
LIMONENE (5989-27-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
BETA-PINENES (127-91-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
SABINENE (3387-41-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,834
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
BENZALDEHYDE (100-52-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,5
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
NERAL (106-26-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
GERANIAL (141-27-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3,45
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
CITRONELLAL (106-23-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
CITRONELLYL ACETATE (150-84-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
METHYL-N-METHYLANTHRANILATE (85-91-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,81
3-CARENE (13466-78-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,476
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
TERPINOLENE (586-62-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,47
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
CAMPHRE (76-22-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	38
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,38
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,95
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,25
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
METHYL SALICYLATE (119-36-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	2,55
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
VANILLIN (121-33-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	1,21
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ACETATE EUGENYLE (93-28-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	3,06
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
CIS-BETA-OCIMENE (3338-55-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles. Faible. Non établi.
12.4. Mobilité dans le sol	
BETA-OCIMENE (13877-91-3)	
Ecologie - sol	Pas de données disponibles. Moyen.
CAMPHRE (76-22-2)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	env. 2,67
CIS-BETA-OCIMENE (3338-55-4)	
Ecologie - sol	Pas de données disponibles. Moyen.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
12.7. Autres effets néfastes	
HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE (72968-50-4)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
ACETATE DE LINALYLE (115-95-7)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
LINALOL (78-70-6)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
ALPHA-TERPINEOL (98-55-5)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
ACETATE DE GERANYLE (105-87-3)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
GERANIOL (106-24-1)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
BETA-OCIMENE (13877-91-3)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
ACETATE DE NERYLE (141-12-8)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
MYRCENE (123-35-3)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

NEROL (106-25-2)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
BETA-CARYOPHYLLENE (87-44-5)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
LIMONENE (5989-27-5)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
BETA-PINENES (127-91-3)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
SABINENE (3387-41-5)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
ALPHA-PINENES (80-56-8)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
BENZALDEHYDE (100-52-7)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
NERAL (106-26-3)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
GERANIAL (141-27-5)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
CITRONELLAL (106-23-0)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
CITRONELLYL ACETATE (150-84-5)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
3-CARENE (13466-78-9)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
TERPINOLENE (586-62-9)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
CAMPHRE (76-22-2)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
ALPHA-TERPINENE (99-86-5)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
METHYL SALICYLATE (119-36-8)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
VANILLIN (121-33-5)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.
ACETATE EUGENYLE (93-28-7)	
Autres informations	Éviter le rejet dans l'environnement.

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

CIS-BETA-OCIMENE (3338-55-4)

Autres informations

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur.
Informations sur les déchets écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport (ADR) (ADR)	: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 9
Étiquettes de danger (ADR)	: 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
--------------------------	-------

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
---------------------	--

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: M6
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 335, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR)	: E
--------------------------------------	-----

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

Ordonnance sur les COV (ChemVOCFarbV) :

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 2889).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PE	Perturbateur endocrinien

HE PETITGRAIN PARAGUAY BIOLOGIQUE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.